



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4142

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins et au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) pour l'année 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4142**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins et au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) pour l'année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La trame verte de la Métropole de Lyon est composée des espaces peu ou pas bâtis de la périphérie vers le cœur de la ville. Les articles L 371-1 à L 371-6 du code de l'environnement définissent la trame verte comme étant tout ou partie des espaces terrestres protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques constitués des espaces naturels et/ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces remarquables (boisements, prairies, parcelles agricoles, pelouses, haies, etc.) ainsi que les couvertures végétales le long des cours d'eau.

Les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, notamment, en espace urbain.

De plus, en milieu urbain, le jardin constitue, avec les parcs et squares, un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement, notamment pour les jardins partagés. Les jardins sont donc souvent le lieu de manifestations artistiques et d'une vie locale. À l'échelle du territoire d'une agglomération, les jardins collectifs semblent symboliques mais leurs résultats sociaux sont bien réels : sociabilité, civilité, insertion, mixité.

Le jardinage est le symbole d'une valeur forte de citoyenneté et donc un outil de gouvernance et d'éco-citoyenneté.

Par délibération du Conseil n° 2006-3820 du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un cadre d'intervention pour accompagner l'émergence et la création de jardins collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du Conseil n° 2017-2226 du 18 septembre 2017, la Métropole a réaffirmé son intérêt pour les jardins collectifs et a défini de nouvelles orientations en faveur des jardins.

Cette politique est complémentaire des actions des communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée. La Métropole, quant à elle, assure l'aide à la mise en route et à la création.

II - Mise en œuvre 2020

Dans ce cadre, en 2020, il est proposé de soutenir la mise en œuvre des actions menées par l'association Passe-jardins, et d'accompagner le CRBA pour son programme pour l'année 2020.

1° - Association le Passe-jardins

Pour 2020, ces actions peuvent être scindées en 5 parties :

- assurer le maintien des jardins collectifs existants : il s'agit de la mise en œuvre de l'observatoire métropolitain des jardins collectifs,
- accompagner les initiatives locales : cela concerne l'intégration des jardins comme un élément d'aménagement urbain, à travers des formations et l'accompagnement des initiatives locales pour au moins 20 projets,
- diffuser les bonnes pratiques dans les jardins : il s'agit d'animer le réseau métropolitain,
- diffuser la permaculture dans les jardins partagés, via des formations, et accueillir la biodiversité avec le développement de programmes de sciences participatives dans les jardins partagés,
- développer le recours aux jardins temporaires pour la gestion des espaces en attente : une action d'animation d'un jardin partagé transitoire et nomade à destination des riverains volontaires rue Moissonnier, sur le quartier Carré de Soie à Vaulx en Velin. Le projet avec la mission Carré de Soie est un partenariat débuté en 2017. En 2020, il s'agira de poursuivre l'accompagnement du collectif du jardin partagé du Potager en soie, pour la réintégration du nouveau jardin, la poursuite de la culture en bacs en pied d'arbres, et la formation des habitants/jardiniers aux techniques de jardinage préservant la biodiversité en ville, le tout pour un montant de 9 480 €.

Le coût estimé de ces actions est de 118 684 €. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement de 89 880 € nets de taxes. Le plan de financement prévisionnel de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
observatoire métropolitain des jardins collectifs : annuaire, site internet	14 259	Métropole de Lyon / direction des stratégies territoriales et politiques urbaines (STPU) / service écologie	80 400
animation du réseau métropolitain	26 945	Métropole de Lyon / direction du pilotage urbain (DPU) / mission Carré de Soie	9 480
formation "créer ou consolider un jardin partagé" avec 6 modules	20 000	Ville de Lyon	8 500
accompagnement d'au moins 20 porteurs de projets	40 000	État - fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)	2 000
formation permaculture : développement de programmes de sciences participatives dans les jardins partagés	8 000	État - fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)	7 164
mission d'animation d'un jardin partagé transitoire et nomade quartier Carré de Soie à Vaulx en Velin	9 480	État - Agence de services et de paiement (ASP)	3 040
		fonds propres	8 100
Total	118 684	Total	118 684

Pour mémoire, la participation de la Métropole était de 89 880 € en 2019 (délibération du Conseil n° 2019-3493 du 13 mai 2019).

2° - CRBA

Une subvention de 100 000 € est proposée afin que le CRBA puisse réaliser les actions liées au laboratoire de la biodiversité européenne adaptée aux changements climatiques qui a été mis en place en 2019 à la ferme Melchior, sur la Commune de Charly. La subvention concernera également la gestion et l'animation du centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti-Lyon, la constitution de la collection nationale des ressources génétiques utiles à l'agriculture, l'animation et la gestion des conservatoires en réseau, ou encore la poursuite du partenariat scientifique avec l'Institut Vavilov de Saint Pétersbourg. En communication, cela concernera l'actualisation du site internet, la mise en place d'un cloud pour la sauvegarde des données documentaires et conservatoires et des actions d'accompagnement, de formations, d'expertise scientifique, de médiation et des réunions pour les services de la Métropole ou ses prestataires.

Le coût estimé de ces actions est de 161 670 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement de 100 000 € nets de taxes.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
ingénierie pour la ferme Melchior (nouveaux conservatoires, station Vavilov et ferme) (35 jours)	13 475	Métropole de Lyon	100 000
travaux d'aménagement pour la ferme Melchior : nouveaux conservatoires et ferme (65 jours)	25 025	Région Auvergne-Rhône-Alpes	5 000
achat de matériels et de végétaux pour les nouveaux conservatoires et la ferme Melchior	30 000	fond de dotation : De Natura	41 670
mise en place de la station d'expérimentation Vavilov à Charly : installation du matériel dans les bâtiments, plantation des haies autour des parcelles (37 jours)	14 245	Mécénat : Groupama	15 000
études, caractérisations et expérimentations/sélections agronomiques des variétés pour la station Vavilov (80 jours)	30 800		
poursuite du partenariat scientifique avec l'Institut Vavilov de Saint Pétersbourg (23 jours)	8 855		
gestion et animation du centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti-Lyon (35 jours)	13 475		
animation et gestion des conservatoires en réseau/documentation des variétés (40 jours)	15 400		
constitution de la collection nationale des ressources génétiques utiles à l'agriculture : Ministère de l'Agriculture - réunions du Comité technique permanent de la sélection (CTPS) et préparations (10 jours)	3 850		
communication : actualisation du site internet, mise en place d'un cloud (phase 2 et maintenance) pour la sauvegarde des données documentaires et conservatoires (12 jours)	4 620		

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
médiation et réunions pour les services de la Métropole de Lyon ou ses prestataires (5 jours)	1 925		
Total	161 670	Total	161 670

Les aides publiques représentent 65 % du budget global du CRBA. La part de la Métropole est de 62 %.

Pour mémoire, en 2019, le montant de la subvention de la Métropole au CRBA était de 100 000 € (délibération du Conseil n° 2019-3493 du 13 mai 2019) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2020, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 189 880 €, répartis de la manière suivante :

- 89 880 € au profit de l'association Passe-jardins, dans le cadre de ses actions en faveur du développement des jardins collectifs (accompagnement, animation, etc.),

- 100 000 € au profit du CRBA, dans le cadre de ses actions en faveur de la préservation de la diversité des plantes ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Passe-jardins d'une part, et le CRBA d'autre part, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 189 880 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65, selon la répartition suivante :

- 180 400 € sur l'opération n° 0P27O7175,

- 9 480 € sur l'opération n° 0P09O1420.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.